

ACCORD SPÉCIFIQUE RÉGISSANT L'OCTROI D'UN DOUBLE DIPLÔME : LA LICENCE MENTION SCIENCES DE LA VIE, PARCOURS BIOLOGIE CELLULAIRE, GÉNÉTIQUE, MICROBIOLOGIE, PHYSIOLOGIE ANIMALE (BCGMP) DE L'UNIVERSITÉ DE RENNES 1 ET LE GRADO EN BIOTECNOLOGÍA DE L'UNIVERSITÉ PABLO DE OLAVIDE, SÉVILLE

LES PARTIES À CET ACCORD SONT :

D'une part, l'Université Pablo de Olavide (UPO), domiciliée à Carretera de Utrera, km. 1, 41003, Séville (Espagne), représentée par le recteur de l'institution, le Professeur Vicente Guzmán Fluja.

D'autre part, l'Université de Rennes 1 (UR1), domiciliée à 2 Rue du Thabor, 35000, Rennes, France, représentée par le Président de l'institution, le Professeur David Alis.

Les deux parties, agissant en leurs positions respectives et avec les pouvoirs de représentation qui leur ont été accordées, reconnaissent mutuellement la capacité juridique d'être lié par le présent Accord et le conclure, à cette fin,

LES PARTIES DÉCLARENT, PAR LA PRÉSENTE :

Que les deux institutions souhaitent et ont la volonté de créer/maintenir un cadre de collaboration aux niveaux universitaire, scientifique et culturel, afin de promouvoir une coopération réciproque dans les domaines de l'enseignement, de la recherche scientifique et de la culture, où on comprend également des actions de coopération qui seront établies par le biais de la conclusion d'accords spécifiques par les deux parties, en conformité avec leurs lignes directrices sur l'enseignement et la recherche.

Que les deux parties, en signant le présent Accord, entendent établir/continuer, de manière officielle, la relation entre les deux institutions et la réalisation des objectifs d'une éducation internationale de haut niveau.

Que les deux parties reconnaissent l'importance de développer des relations interculturelles et les bénéfices que ce type d'opportunités académiques offrent à leurs étudiants, et que les deux sont intéressées à préciser cette collaboration par le biais des programmes de mobilité offerts aux étudiants, qui leur permettront d'obtenir des qualifications officielles communes dans chacune des universités impliquées dans les programmes de mobilité.

Par la suite, les deux parties ont décidé de conclure le présent Accord spécifique, selon les termes et conditions énoncées ci-après :

CLAUSES

L'objectif spécifique de cet Accord est d'établir et de régler la possibilité de permettre aux étudiants provenant de l'une des deux universités signataires d'initier d'autres études dans l'autre université signataire, à condition qu'ils aient terminé des études dans leur université d'origine, et que ces études soient reconnues par les deux institutions. Ainsi, ils accordent à l'intéressé le droit d'obtenir les deux titres universitaires officielles de chacune des institutions mentionnées : aux étudiants de l'UR1, le *Grado en Biotecnología* (en GBTG) de l'UPO ; et pour les étudiants de l'UPO, le titre de Licence Mention Sciences de la Vie, Parcours Biologie Cellulaire, Génétique, Microbiologie, Physiologie Animale (BCGMP) de l'UR1.

2. LES TITRES OFFICIELS DÉLIVRÉS

De la part de l'UPO, les études comprises dans le présent Accord conduiront à l'octroi du GBTG, organisé et délivré par la Faculté des Sciences Expérimentales de la propre université.

De la part de l'Université de Rennes 1, les études comprises dans le présent Accord donneront lieu à l'octroi de BCGMP, organisé et délivré par la Faculté de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la Vie et de l'Environnement (UFR SVE) de l'université.

Le programme du *Grado en Biotecnología* a été reconnu par le Ministère espagnol de l'éducation, de la culture et des sports. Le programme GBTG conduit à l'octroi d'un diplôme qui permet aux étudiants universitaires d'accéder à des études de troisième cycle (master).

Le programme BCGMP a été reconnu par l'UNIVERSITÉ DE RENNES 1.

3. LES MATIÈRES ÉTUDIÉES AVANT LA PÉRIODE DE MOBILITÉ ET RECONNUES DANS LE L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL

L'UPO s'engage à reconnaître aux étudiants qui viennent de l'Université de Rennes 1 les matières contenues dans l'Annexe 1.1., afin qu'ils obtiennent les crédits correspondant au *Grado en Biotecnología*.

L'UR1 s'engage à reconnaître aux étudiants de l'Université Pablo de Olavide les matières contenues dans l'Annexe 2.1., afin qu'ils puissent obtenir les crédits pour le diplôme du BCGMP.

4. LES MATIÈRES ÉTUDIÉES PENDANT LA PÉRIODE DE MOBILITÉ ET RECONNUES DANS LE L'UNIVERSITÉ D'ORIGINE

L'UPO s'engage à reconnaître aux étudiants de l'Université Pablo de Olavide les matières contenues dans l'Annexe 2.2, dans le but d'obtenir les crédits correspondant au diplôme en

Bioteconología. L'UR1 s'engage à reconnaître aux étudiants de l'Université de Rennes 1 les matières contenues dans l'Annexe 1.2., afin qu'ils puissent obtenir les crédits pour le diplôme de BCGMP.

5. LISTE DES MATIÈRES QUE LES ÉTUDIANTS DOIVENT SUIVRE LORSQU'ILS RETOURNENT À LEUR INSTITUTION D'ORIGINE

Les étudiants de l'UR1, à leur retour dans leur université d'origine, pour obtenir le diplôme de BCGMP, ils doivent suivre les matières énumérés à l'Annexe 1.3.

Les étudiants de l'UPO, à leur retour dans leur université d'origine, afin d'obtenir le *Grado en Bioteconología*, ils doivent suivre les matières énumérés à l'Annexe 2.3.

6. SUIVI

Le présent accord sera réexaminé par le Professeur Nouredine Boujrad de l'Université de Rennes 1 et par la Professeure Menta Ballesteros de l'UPO.

À l'UR1, la Scolarité des Sciences et Philosophie de l'Université de Rennes 1 se chargera de gérer toutes les procédures administratives, en conformité avec les règles de l'UR1. À l'UPO, les mêmes procédures administratives seront gérées en conformité avec les normes de l'UPO en vigueur.

7. PROMOTION DU PROGRAMME

Les deux parties conviennent que la promotion est un élément clé pour le lancement et le bon développement du programme et s'engagent, donc, à utiliser leur nom et leur image institutionnelle pour la diffusion de matériel publicitaire et informatif, ainsi que toutes sortes de documents nécessaires pour faire connaître le programme. Ainsi, l'UPO et l'UR1 seront responsables de la promotion et de la diffusion du programme.

8. SÉLECTION DES ÉTUDIANTS

Chaque université sera chargée de choisir les étudiants qui auront l'autorisation de participer au programme de mobilité binational.

Le nombre d'étudiants ayant le droit de participer, ainsi que les conditions qu'ils doivent remplir pour accéder au programme et le poursuivre sont contenus dans l'Annexe 4.

9. L'INSCRIPTION ANNUELLE À L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL

Les étudiants retenus doivent s'inscrire chaque année dans leur université d'origine, en conformité avec les exigences légales. Cette inscription doit couvrir tous les crédits du cours original, correspondant aux matières que les étudiants doivent suivre dans l'université d'accueil. En effet, l'inscription permettra aux étudiants respectifs de bénéficier des services correspondants à l'université d'accueil pendant l'année universitaire, sans devoir payer de frais supplémentaires à l'université d'accueil.

Les étudiants sont exemptés de payer les frais de scolarité s'ils souhaitent obtenir une reconnaissance officielle des crédits obtenus dans l'autre institution.

Les deux universités garantissent à l'étudiant participant au programme l'accès aux études correspondantes et l'obtention du diplôme des études suivies. En outre, l'université d'origine reconnaîtra les matières suivies et les examens passés, dans le but de délivrer le diplôme correspondant.

Les étudiants doivent s'inscrire à l'université d'accueil.

10. L'OCTROI ET LA DÉLIVRANCE DES QUALIFICATIONS

Pendant la première année du master à l'UR1, les étudiants de cette université devront faire un Projet de Fin d'Études (Trabajo de Fin de Grado), pour lequel ils devront présenter un manuscrit et ils devront le défendre en ligne à l'UNIVERSITÉ DE RENNES 1 et à l'Université Pablo de Olavide (Séville). Pour la même raison, le Tribunal sera composé de professeurs de l'UR1 et de l'UPO.

Les étudiants qui terminent avec succès le programme d'études obtiendront deux diplômes nationaux des deux universités qui ont signé cet accord : le *Grado en Biotecnología* (UPO) et la Licence Mention Sciences de la Vie, Parcours Biologie Cellulaire, Génétique, Microbiologie, Physiologie Animale (Université de Rennes 1).

Ainsi, les étudiants devront payer les frais administratifs correspondants aux deux universités pour obtenir leur diplôme, ainsi que les frais administratifs éventuels, tels qu'ils apparaissent sur l'Annexe 3.

Les résultats d'évaluation obtenus dans les cours suivis à l'université d'accueil seront reconnus par un document officiel délivré par cette université, et signé par le coordinateur correspondant du programme.

En outre, chaque étudiant recevra le supplément européen au diplôme correspondant, délivré par chaque université, qui sera chargé de publier les détails sur le programme académique et les résultats obtenus par chaque étudiant.

11. DROITS DES ÉTUDIANTS

Les étudiants qui participent au programme de mobilité auront le droit de recevoir, tant dans leur université d'origine que dans leur université d'accueil, un enseignement et un système d'évaluation dans les matières qu'ils suivent à l'université, dans les mêmes conditions que le reste des étudiants de cet établissement suivant les mêmes matières.

En outre, les étudiants qui participent au programme de mobilité auront les mêmes droits et obligations à l'université d'accueil que les étudiants qui font partie du programme de mobilité ERASMUS.

12. LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Les étudiants participant au programme devront passer au moins une année universitaire dans l'université d'accueil.

13. GESTION FINANCIÈRE

Conformément aux règles en vigueur dans chaque pays, les parties s'engagent à obtenir les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs du programme décrits ci-dessus.

Pour les frais d'inscription et d'expédition, veuillez consulter les clauses 9 et 10.

14. ASSURANCE

Les parties conviennent qu'il est nécessaire de fournir des informations utiles sur l'organisation logistique du séjour aux étudiants et aux enseignants participant au programme de double diplôme.

Chaque étudiant doit être couvert par une assurance de responsabilité civile contre les accidents qui puissent survenir lors des activités menées dans les locaux de l'université. Avant le début du séjour, chaque étudiant, à son tour, doit avoir une assurance qui comprend les soins de santé et la couverture médicale, ainsi que les accidents et les frais de rapatriement.

15. GARANTIE DE QUALITÉ

Chaque partie est responsable de créer un système d'évaluation de la qualité du programme, dans le but de garantir le maintien d'un haut niveau académique. De cette manière, une série de mesures seront mises en œuvre pour évaluer les avantages stratégiques produits à tous les niveaux, du point de vue de la projection sociale (mission), de la réputation et de la position (vision), afin de s'assurer qu'ils sont en accord avec les degrés, les résultats attendus et les sujets.

À cette fin, et conformément aux critères d'évaluation internes et externes (qui impliquent les parties intéressées), il s'effectuera un suivi du programme académique pour la reconnaissance des diplômes et des services offerts, y compris les frais et le suivi des étudiants diplômés. De plus, l'itinéraire d'études de l'université sera également analysé régulièrement à des fins académiques.

16. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute production scientifique et technologique découlant du programme appartient conjointement aux deux institutions, sauf convention contraire. Les institutions s'engagent à protéger et à tirer avantage de cette production, conformément à la loi nationale sur la propriété intellectuelle et aux normes en vigueur des organes respectifs. Chaque partie s'engage également à éviter toute revendication de droits par les personnes ou le personnel employés par les institutions et à assurer une gestion rapide des résultats obtenus.

17. CONFIDENTIALITÉ

Sauf au cas d'une autorisation expresse, et conformément aux obligations énoncées dans le présent accord, les parties conviennent de ne pas divulguer ou révéler les informations qui leur sont fournies. En ce qui concerne la protection des données, les lois françaises et espagnoles sur la protection des informations personnelles sont applicables.

18. CONDITIONS

Les étudiants qui participent au programme doivent remplir les exigences énumérées à l'Annexe 4.

19. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Le présent accord entrera en vigueur dès que les deux institutions l'auront signé, et sera valide pendant 4 ans à partir de l'année académique 2019/2020. Les deux universités peuvent renouveler le présent Accord, à condition d'avoir reçu l'autorisation écrite préalable des instances académiques correspondantes au moins trois mois avant son expiration.

20. MODIFICATION DE L'ACCORD

Les parties peuvent modifier ce document par écrit à tout moment, à condition qu'il y ait un accord mutuel et qu'il soit signé par les représentants légaux des deux organes.

21. LA RÉSILIATION DE L'ACCORD

Les parties peuvent résilier le présent Accord dans l'une des circonstances suivantes :

- Accord mutuel des parties à la convention.
- Le non-respect des obligations convenues.
- Décision unilatérale d'une des parties, à condition qu'elle soit envoyée par notification écrite expresse à l'autre partie et que cette notification soit faite au moins 3 mois à l'avance.

Si l'une des parties dénonce l'Accord, le préavis doit être donné en proportion de l'année universitaire dans laquelle la non-application du programme deviendra effective.

22. QUESTIONS JURIDIQUES

Les parties s'engagent à résoudre cordialement tout problème qui pourrait survenir dans l'interprétation du présent Accord. Dans le cas où le désaccord ne peut être résolu de la manière décrite ci-dessus, un comité d'arbitrage sera nommé, composé d'un membre désigné par chaque partie et d'un autre membre choisi d'un commun accord. Ainsi, le comité sera chargé de traiter les éventuelles plaintes des étudiants participant au programme. Les étudiants doivent, à tout moment, respecter les normales locales. Si l'un des établissements reçoit une plainte, les parties devront résoudre le problème avec l'étudiant, toujours dans le respect de ces règles.

En tout état de cause, les parties s'engagent à arrêter le développement des actions qui ont été mises en route au moment de la notification de la plainte.

En foi de quoi, les parties signent, à cette fin, le présent document en double exemplaire, en France et en Espagne, au lieu et à la date indiqués ci-dessous, chaque université en recevant deux exemplaires.

À Séville,

À Rennes, à

Université Pablo de Olavide

Université de Rennes 1

Recteur

Président

Prof. Vicente C. Guzmán Fluja

Prof. David Alis

ANNEXES DE L'ACCORD

ANNEXE 1: PROGRAMME ACADÉMIQUE COMPLET POUR LES ÉTUDIANTS DE BCGMP POUR L'OCTROI DU *GRADO EN BIOTECNOLOGÍA*

ANNEXE 1.1.: MATIÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (BCGMP ; UR1) ET RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL

ANNEXE 1.2.: MATÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ACCUEIL (GBTG ; UPO) ET RECONNUES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE

ANNEXE 1.3.: LISTE DES MATIÈRES QUE LES ÉTUDIANTS DE BCGMP DOIVENT SUIVRE À LEUR RETOUR DANS LEUR INSTITUTION D'ORIGINE (UR1) POUR OBTENIR LA LICENCE MENTION SCIENCES DE LA VIE, PARCOURS BIOLOGIE CELLULAIRE, GÉNÉTIQUE, MICROBIOLOGIE, PHYSIOLOGIE ANIMALE (BCGMP)

ANNEXE 1.4.: PROJET DE FIN D'ÉTUDES

ANNEXE 2. : PROGRAMME ACADÉMIQUE COMPLET POUR LES ÉTUDIANTS DE L'UPO EN VUE L'OCTROI DU DIPLÔME BCGMP

ANNEXE 2.1. : MATIÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (GBTG ; UPO) ET RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (BCGMP ; UR1)

ANNEXE 2.2. : MATIÈRES SUIVIES DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL (BCGMP ; UR1) ET RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ORIGINE (GBTG ; UPO)

ANNEXE 2.3. : LISTE DES MATIÈRES QUE LES ÉTUDIANTS DE L'UPO DOIVENT SUIVRE À LEUR RETOUR DANS LEUR INSTITUTION D'ORIGINE (UPO) POUR OBTENIR LE *GRADO EN BIOTECNOLOGÍA*

ANNEXE 2.4.: RÉSUMÉ DES COURS SUIVIS PAR LES ÉTUDIANTS DE L'UPO À L'UNIVERSITÉ PABLO DE OLAVIDE ET À L'UR1 POUR OBTENIR LE DOUBLE DIPLÔME : LA LICENCE MENTION SCIENCES DE LA VIE PARCOURS BIOLOGIE CELLULAIRE, GÉNÉTIQUE, MICROBIOLOGIE, PHYSIOLOGIE ANIMALE (BCGMP) DE L'UNIVERSITÉ DE RENNES 1 ET LE *GRADO EN BIOTECNOLOGÍA* (GBTG) DE L'UNIVERSITÉ PABLO DE OLAVIDE, SÉVILLE

ANNEXE 3: FRAIS ET COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

ANNEXE 4: ANNEXE TECHNIQUE

ANNEXE 1. PROGRAMME COMPLET POUR LES ÉTUDIANTS DE LA BCGMP POUR L'OCTROI DU GRADO EN BIOTECNOLOGÍA

MATIÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (BCGMP; UR1)		MATIÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ACCUEIL (UPO)	
Atomistique – Équilibres chimiques / Équilibres chimiques dans l'eau	6 ECTS / 3 ECTS		
Bases de chimie organique	6 ECTS		
Compléments chimie	3 ECTS		
Biologie de la cellule	7 ECTS		
Organisation fonctionnelle de la cellule	6 ECTS		
Diversité et organisation du vivant	7 ECTS		
Bases de la génétique	6 ECTS		
Bactériologie générale	6 ECTS		
Fonctionnement de la Plante	6 ECTS		
Physiologie moléculaire des plantes et leurs interactions	3 ECTS		
BCA-Biologie cellulaire appliquée	6 ECTS		
ICM-Immunologie cellulaire et moléculaire	6 ECTS		
Éthologie et physiologie animale	3 ECTS		
		Virología	4,5 ECTS OB
Physique pour le vivant	6 ECTS		
Mathématiques 1	6 ECTS		

Mathématiques 2	3 ECTS		
ST-1 Apprentissages statistiques	6 ECTS		
Atelier de biostatistiques 1	3 ECTS		
BG-1 Bioinformatique et génomique	3 ECTS		
		Técnicas y Análisis Instrumental (English)	6 ECTS OB
		Análisis Biómico	6 ECTS OB
Biomolécules	5 ECTS		
Biochimie structurale et enzymologie	6 ECTS		
Métabolismes énergétiques	6 ECTS		
GAP Génétique appliquée	6 ECTS		
		Fisiología y Metabolismo Microbiano (English)	4,5 ECTS OB
		Genética Molecular (English)	4,5 ECTS OB
CTM-Développement du médicament	6 ECTS		
		Biotecnología Vegetal	4,5 ECTS OB
		Biotecnología Animal	4,5 ECTS OB
		Biotecnología Microbiana	4,5 ECTS OB
		Biorreactores	6 ECTS OB

		Operaciones Básicas	4,5 ECTS OB
		Operaciones de Separación	4,5 ECTS OB
		Procesos Biotecnológicos	6 ECTS OB
		Fundamentos de Ingeniería	6 ECTS OB
Projet professionnel de l'étudiant	3 ECTS		
PM1-Préparer l'après-master 1	3 ECTS		
PM2-Préparer l'après-master 2	3 ECTS		
Stage	6 ECTS		
BIN-Biologie aux interfaces	6 ECTS		
Anglais	3 ECTS		
Plan d'organisation animal et développement	3 ECTS		
Introduction à la génétique moléculaire	6 ECTS		
Bases écoenvironnementales	5 ECTS		
BAP-Biochimie appliquée	6 ECTS		
TOTAL	174 ECTS BCGMP		

ANNEXE 1.1. MATIÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (BCGMP ; UR1) ET RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (UPO)

MATIÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (BCGMP ; UR1)

MATIÈRE (BCGMP; UR1)	ECTS (BCGMP; UR1)	ANNÉE (BCGMP; UR1)	SEMESTRE (BCGMP; UR1)	ECTS RECONNUES À L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (UPO)
Atomistique – Équilibres chimiques	6	1	1	6 ECTS Basique
Équilibres chimiques dans l'eau	3	1	1	3 ECTS Obligatoire
Compléments chimie	3	1	2	3 ECTS Obligatoire
Biologie de la cellule	7	1	2	5,5 ECTS Obligatoire + 1,5 ECTS Optionnelle
Diversité et organisation du vivant	7	1	1	6 ECTS Basique + 1 ECTS Optionnelle
Éthologie et physiologie animale	3	1	2	3 ECTS Basique
Physique pour le vivant	6	1	1	6 ECTS Basique
Mathématiques 1	6	1	1	6 ECTS Basique
Mathématiques 2	3	1	2	3 ECTS Basique
Biomolécules	5	1	1	3 ECTS Optionnelle + 2 Obligatoire
Projet professionnel de l'étudiant	3	1	2	3 ECTS Obligatoire

Bases écoenvironnementales	5	1	2	5 ECTS Optionnelle
Bases de chimie organique	6	2	1	6 ECTS Basique
Organisation fonctionnelle de la cellule	6	2	1	6 ECTS Basique
Bases de la génétique	6	2	2	6 ECTS Basique
Bactériologie générale	6	2	2	6 ECTS Basique
Fonctionnement de la Plante	6	2	2	6 ECTS Basique
Physiologie moléculaire des plantes et leurs interactions	3	2	1	3 ECTS Basique
Atelier de biostatistiques 1	3	2	2	3 ECTS Basique
Biochimie structurale et enzymologie	6	2	1	6 ECTS Basique
Métabolismes énergétiques	6	2	2	6 ECTS Basique
Plan d'organisation animale et développement	3	2	1	3 ECTS Optionnelle
Introduction à la génétique moléculaire	6	2	1	6 ECTS Optionnelle
BCA-Biologie cellulaire appliquée	6	4	1	4,5 ECTS Obligatoire + 1,5 ECTS Basique

ICM-Immunologie cellulaire et moléculaire	6	4	2	4,5 ECTS Basique + 1,5 ECTS Optionnelle
ST-1 Apprentissages statistiques	6	4	1	6 ECTS Basique
BG-1 Bioinformatique et génomique	3	4	1	3 ECTS Obligatoire
GAP Génétique appliquée	6	4	2	6 ECTS Obligatoire
CTM-Développement du médicament	6	4	2	3 ECTS Optionnelle + 3 Obligatoire
PM1-Préparer l'après-master 1	3	4	1	3 ECTS Obligatoire
PM2-Préparer l'après-master 2	3	4	2	3 ECTS Basique
BAP-Biochimie appliquée	6	4	1	6 ECTS Optionnelle

MATIÈRES RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (UPO)

MATIÈRES	
Química General	6 ECTS Basique
Química Orgánica	6 ECTS Basique
Termodinámica y Cinética Química	6 ECTS Obligatoire
Biología Celular	6 ECTS Basique
Biología Animal y Vegetal	6 ECTS Basique
Genética	6 ECTS Basique
Microbiología	6 ECTS Basique
Fisiología Vegetal	6 ECTS Basique
Inmunología	4,5 ECTS Obligatoire
Fisiología Animal	6 ECTS Basique
Física	6 ECTS Basique
Álgebra y Fundamentos de Análisis	6 ECTS Basique
Análisis matemático	6 ECTS Basique
Informática	6 ECTS Basique
Bioestadística	4,5 ECTS Basique
Bioinformática	6 ECTS Obligatoire
Bioquímica: biomoléculas	6 ECTS Basique
Bioquímica (Metabolismo y su regulación)	6 ECTS Basique
Ingeniería Genética	6 ECTS Obligatoire
Cultivos Celulares	4,5 ECTS Obligatoire

Organización y Gestión de Proyectos	4,5 ECTS Obligatoire
Aspectos éticos y legales de la Biotecnología	4,5 ECTS Obligatoire
Economía y gestión de empresas	4,5 ECTS Basique
Optativa I (Recursos Animales y Vegetales en Biotecnología)	6 ECTS Optionnelle
Optativa II	6 ECTS Optionnelle
Optativa III	6 ECTS Optionnelle
Optativa IV	6 ECTS Optionnelle
Optativa V ((Química e Ingeniería de Proteínas)	6 ECTS Optionnelle

RÉSUMÉ DES MATIÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (BCGMP ; UR1) ET RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (UPO)

ECTS RECONNUS	
ECTS PRINCIPAUX SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (BCGMP; UR1) ET RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (UPO)	93
ECTS OBLIGATOIRES ÉTUDIÉES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (BCGMP; UR1) ET RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (UPO)	36
ECTS OPTIONNELS ÉTUDIÉS DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (BCGMP; UR1) ET RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (UPO)	30
TOTAL	159

Les étudiants de BCGMP, après leur retour dans leur institution d'origine (UR1), ils devront s'inscrire et suivre, au cours de la quatrième année, les cours de Stage (6 ECTS), de BIN-Biologie aux interfaces (6 ECTS) et d'Anglais (3 ECTS), qui est validé par le Projet de Fin d'Études (Trabajo de Fin de Grado) (15 ECTS) du *Grado en Biotecnología* de l'UPO (code : 202106). Ainsi, les étudiants de l'UR1 devront préparer un rapport qu'ils devront défendre en ligne à l'UNIVERSITÉ DE RENNES 1 et à l'Université Pablo de Olavide, Séville. Le Tribunal sera composé de professeurs des deux universités (ANNEXE 1.4.).

Matière	ECTS	Année	Semestre
Stage	6	4	2
BIN-Biologie aux interfaces	6	4	2
Anglais	3	4	2

TOTAL	15		
TOTAL	174 ETCS		

ANNEXE 1.2. MATIÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ACCUEIL (GBTG ; UPO) ET RECONNUES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (BCGMP ; UR1)

Les étudiants de l'UR1 qui s'inscrivent à la Licence Mention Sciences de la Vie, Parcours Biologie Cellulaire, Génétique, Microbiologie, Physiologie Animale devront suivre les matières suivantes à l'UPO détaillées ci-dessous, pour octroyer le *Grado en BIOTECNOLOGÍA*.

UPO	ECTS	Année	Semestre
Técnicas y Análisis instrumental (English)	6 ECTS Obligatoire	3	2
Genética Molecular (English)	4,5 ECTS Obligatoire	2	2
Fisiología y Metabolismo Microbiano (English)	4,5 ECTS Obligatoire	2	2
Biología Animal	4,5 ECTS Obligatoire	4	1
Biorreactores	6 ECTS Obligatoire	3	2
Operaciones Básicas	4,5 ECTS Obligatoire	3	1
Operaciones de Separación	4,5 ECTS Obligatoire	3	1
Procesos Biotecnológicos	6 ECTS Obligatoire	4	1
Biología Microbiana	4,5 ECTS Obligatoire	3	1
Biología Vegetal	4,5 ECTS Obligatoire	3	1
Análisis Biómico	6 ECTS Obligatoire	3	2
Fundamentos de Ingeniería Bioquímica	6 ECTS Obligatoire	2	2
Virología	4,5 ECTS Obligatoire	2	2

ECTS SUIVIS

ECTS OBLIGATOIRES SUIVIS DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (UPO) ET RECONNUS DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (BCGMP; UR1)	66 ECTS
--	----------------

MATIÈRES RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ORIGINE (BCGMP ; UR1)

BCGMP (Rennes 1)	ECTS
IMZ : Interactions moléculaires et Enzymologie	6
CEG : Contrôle de l'expression génétique	6
PHB : Physiologie bactérienne	6
Anglais 3	3
PAI Physiologie animale Intégrée	3
NER : Communication nerveuse et excitabilité	3
APM : Applications en Microbiologie	6
IVA : Immunologie Virologie applications	6
BVF : Biotechnologies végétale et fongique	6
EUC : Génétique eucaryote	6
STG : Stage	6
Atelier de biostatistiques 2	3
TOTAL	60

ANNEXE 1.3. LISTE DES MATIÈRES QUE LES ÉTUDIANTS DE BCGMP DOIVENT SUIVRE À LEUR RETOUR DANS LEUR INSTITUTION D'ORIGINE (UR1) POUR OBTENIR LA LICENCE MENTION SCIENCES DE LA VIE, PARCOURS BIOLOGIE CELLULAIRE, GÉNÉTIQUE, MICROBIOLOGIE, PHYSIOLOGIE ANIMALE (BCGMP)

Au retour des étudiants de l'UR1 après leur année d'études à l'UPO, ils doivent suivre les cours suivants pour obtenir le BCGMP :

- 1) Anglais 1 – 3 ECTS
- 2) Anglais 2 – 3 ECTS
- 3) Anglais 4 – 3 ECTS

ANNEXE 1.4. Les étudiants du BCGMP, à leur retour dans leur université d'origine (UR1), devront s'inscrire et suivre, au cours de la quatrième année, les cours de Stage (6 ECTS), de BIN-Biologie aux interfaces (6 ECTS) et d'Anglais (3 ECTS), qui est validé par le Projet de Fin d'Études (Trabajo de Fin de Grado) (15 ECTS) du *Grado en Biotecnología* de l'UPO (code : 202106). Ainsi, les étudiants de l'UR1 prépareront un rapport qu'ils devront défendre en ligne à l'UNIVERSITÉ DE RENNES 1 et à l'Université Pablo de Olavide, Séville. Le Tribunal sera composé de professeurs des deux universités.

ANNEXE 2. PROGRAMME ACADÉMIQUE COMPLET POUR LES ÉTUDIANTS DE L'UPO EN VUE DE L'OCTROI DU DIPLÔME BCGMP

MATIÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (UPO)		MATIÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ACCUEIL (BCGMP; UR1)
Química General	6 ECTS Basique	
Química Orgánica	6 ECTS Basique	
Biología Celular	6 ECTS Basique	
Biología Animal y Vegetal	6 ECTS Basique	
Genética	6 ECTS Basique	
Física	6 ECTS Basique	
Álgebra y Fundamentos de Análisis	6 ECTS Basique	
Análisis Matemático	6 ECTS Basique	
Informática	6 ECTS Basique	
Ingeniería Genética	6 ECTS Obligatoire	
Fundamentos de Ingeniería Bioquímica	6 ECTS Obligatoire	
Bioquímica: biomoléculas	6 ECTS Basique	

Bioquímica (Metabolismo y su Regulación)	6 ECTS Basique		
Microbiología	6 ECTS Basique		
Termodinámica y Cinética Química	6 ECTS Obligatoire		
Fisiología Vegetal	6 ECTS Basique		
Virología	4,5 ECTS Obligatoire		
Fisiología y Metabolismo Microbiano	4,5 ECTS Obligatoire		
Bioestadística	4,5 ECTS Basique		
Genética Molecular	4,5 ECTS Obligatoire		
Optativa I (Recursos Animales y Vegetales en Biotecnología)	6 ECTS Optionnelle		
Optativa V (Química e Ingeniería de Proteínas)	6 ECTS Optionnelle		
		NER Physiologie animale intégrée et communication nerveuse	3 ECTS
		FAI Physiologie Animale Intégrée	3 ECTS
		CEG Contrôle de l'expression génétiques chez les eucaryotes	6 ECTS
		APM Applications en Microbiologie	6 ECTS
		STG Stage	6 ECTS

		BG-1 Bioinformatique et génomique	6 ECTS
		EUCbis Eukaryotic genetics	6 ECTS
		IVAbis Immunology, virology and application	6 ECTS
		APObis Cell cycle, apoptosis and aging	6 ECTS
		IMZbis : Molecular Interactions and enzymology	6 ECTS
		RGP- Génétique et régulation de l'expression des gènes chez les procaryotes	6 ECTS
TOTAL	126 (GBTG, UPO)	60 (BCGMP, UR1)	186 ECTS (BCGMP, UR1)

ANNEXE 2.1. MATIÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (GBTG ; UPO) ET RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (BCGMP ; UR1)

SUJETS PRIS DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (GBTG ; UPO)

MATIÈRES (GBTG; UPO)	ECTS
Química General	6 ECTS Basique
Química Orgánica	6 ECTS Basique
Biología Celular	6 ECTS Basique
Biología Animal y Vegetal	6 ECTS Basique
Genética	6 ECTS Basique
Física	6 ECTS Basique
Álgebra y Fundamentos de Análisis	6 ECTS Basique
Análisis Matemático	6 ECTS Basique
Informática	6 ECTS Basique
Ingeniería Genética	6 ECTS Obligatoire
Fundamentos de Ingeniería Bioquímica	6 ECTS Obligatoire
Bioquímica: biomoléculas	6 ECTS Basique
Bioquímica (Metabolismo y su Regulación)	6 ECTS Basique
Microbiología	6 ECTS Basique
Termodinámica y Cinética Química	6 ECTS Obligatoire
Fisiología Vegetal	6 ECTS Basique
Virología	4,5 ECTS Obligatoire

Fisiología y Metabolismo Microbiano	4,5 ECTS Obligatoire
Bioestadística	4,5 ECTS Basique
Genética Molecular	4,5 ECTS Obligatoire
Optativa I (Recursos Animales y Vegetales en Biotecnología)	6 ECTS Optionnelle
Optativa V (Química e Ingeniería de Proteínas)	6 ECTS Optionnelle
TOTAL	126 ECTS

LES MATIÈRES RECONNUES PAR L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (BCGMP ; UR1)

MATIÈRE (BCGMP; UR1)	ECTS
Atomistique – Équilibres chimiques	6 ECTS
Équilibres chimiques dans l'eau	3 ECTS
Bases de chimie organique	6 ECTS
Biologie de la cellule	7 ECTS
Organisation fonctionnelle de la cellule	6 ECTS
Diversité et organisation du vivant	7 ECTS
Bases de la génétique	6 ECTS
Physique pour le vivant	6 ECTS
Mathématiques 1	6 ECTS
Mathématiques 2	3 ECTS
Atelier de Biostatistiques 2	3 ECTS
Bases écoenvironnementales	5 ECTS
Génie génétique	6 ECTS
Biomolécules	5 ECTS

Biochimie structurale et enzymologie	6 ECTS
Métabolismes énergétiques	6 ECTS
Bactériologie générale	6 ECTS
Compléments chimie	3 ECTS
Fonctionnement de la Plante	6 ECTS
Physiologie moléculaire des plantes et leurs interactions	3 ECTS
Toxicologie, Biologie cellulaire et Biochimie en Nutrition et Santé	6 ECTS
PHB : Physiologie bactérienne	6 ECTS
Atelier de biostatistiques 1	3 ECTS
Introduction à la génétique moléculaire	6 ECTS
Plan d'organisation animal et développement	3 ECTS
Éthologie et physiologie animale	3 ECTS
Project professionnel de l'étudiant	3 ECTS
TOTAL	135 ECTS

ANNEXE 2.2.: MATIÈRES SUIVIES DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL (BCGMP ; UR1) ET RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ORIGINE (GBTG ; UPO)

MATIÈRES SUIVIES DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL (BCGMP ; UR1)

MATIÈRES SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ACCUEIL (BCGMP ; UR1)	
NER Physiologie animale intégrée et communication	3 ECTS
PAI Physiologie Animale Intégrée	3 ECTS
CEG Contrôle de l'expression génétique chez les eucaryotes	6 ECTS
APM Applications en Microbiologie	6 ECTS
STG Stage	6 ECTS
BG-1 Bioinformatique et génomique	6 ECTS
EUCbis Eukaryotic genetics	6 ECTS
IVAbis Immunology, virology and application	6 ECTS
APObis Cell cycle, apoptosis and aging	6 ECTS
IMZbis Molecular Interactions and enzymology	6 ECTS
RGP- Génétique et régulation de l'expression des gènes chez les procaryotes	6 ECTS
TOTAL	60 ECTS

LES MATIÈRES RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ORIGINE (GBTG ; UPO)

MATIÈRES RECONNUES DANS L'UNIVERSITÉ D'ORIGINE (GBTG; UPO)	
Fisiología Animal	6 ECTS Basique
Bioteconología Vegetal	4,5 ECTS Obligatoire

Bioinformática	6 ECTS Obligatoire
Análisis Biómico	6 ECTS Obligatoire
Optativa II (Ingeniería Farmacéutica y Diseño de Medicamentos)	6 ECTS Optionnelle
Optativa I (Química Bioanalítica)	6 ECTS Optionnelle
Optativa III (Biotecnología Ambiental)	6 ECTS Optionnelle
Optativa IV (Biotecnología de Alimentos)	6 ECTS Optionnelle
Optativa III (Farmacología y Toxicología)	6 ECTS Optionnelle
TOTAL	63 ECTS

ANNEXE 2.3. LISTE DES MATIÈRES QUE LES ÉTUDIANTS DE L'UPO DOIVENT SUIVRE À LEUR RETOUR DANS LEUR INSTITUTION D'ORIGINE (UPO) POUR OBTENIR LE DIPLÔME DE *BIOTECNOLOGÍA*.

Au retour des étudiants de l'UPO, après leur année d'études à l'UR1, ils doivent suivre les cours suivants pour obtenir le *Grado en Biotecnología*.

Matières	Crédits
Operaciones Básicas	4,5 ECTS Obligatoire
Operaciones de Separación	4,5 ECTS Obligatoire
Biorreactores	6 ECTS Obligatoire
Procesos Biotecnológicos	6 ECTS Obligatoire
Inmunología	4,5 ECTS Obligatoire
Biotecnología Animal	4,5 ECTS Obligatoire
Cultivos Celulares	4,5 ECTS Obligatoire
Organización y Gestión de Proyectos	4,5 ECTS Obligatoire
Economía y Gestión de Empresas	6 ECTS Obligatoire
Aspectos Éticos y Legales de la Biotecnología	4,5 ECTS Obligatoire
Trabajo Fin de Grado	15 ECTS Obligatoire
TOTAL	64,5 ECTS

ANNEXE 2.4. RÉSUMÉ DES COURS SUIVIS PAR LES ÉTUDIANTS DE L'UPO À L'UNIVERSITÉ PABLO DE OLAVIDE ET À L'UR1 POUR OCTROYER LE DOUBLE DIPLÔME : LA LICENCE MENTION SCIENCES DE LA VIE PARCOURS BIOLOGIE CELLULAIRE, GÉNÉTIQUE, MICROBIOLOGIE, PHYSIOLOGIE ANIMALE (BCGMP) DE L'UNIVERSITÉ DE RENNES 1 ET LE *GRADO EN BIOTECNOLOGÍA* (GBTG) DE L'UNIVERSITÉ PABLO DE OLAVIDE, SÉVILLE

RÉSUMÉ	
ECTS SUIVIES DANS L'INSTITUTION D'ORIGINE (UPO)	190,5
ECTS SUIVIES ADNS L'INSTITUTION D'ACCUEIL (UR1)	60
TOTAL	250,5

ANNEXE 3

FRAIS ET COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

Les étudiants inscrits à l'UPO participant dans ce programme de mobilité seront exemptés du paiement de l'inscription à l'Université de Rennes 1. Néanmoins, ils devront payer les frais administratifs à l'UR1 inclus dans le règlement en vigueur.

Dans le cas des étudiants inscrits en BCGMP qui souhaitent participer dans le programme de mobilité, ils seront également exemptés du paiement de l'inscription à l'UPO. Pourtant, ils devront couvrir les dépenses suivantes (qui sont incluses au Décret qui détermine les prix publics du Ministère espagnol d'économie, innovation, science, pour l'année académique 2018/2019) qui seront applicables, à condition qu'aucun modification soit effectué ultérieurement.

Assurance scolaire	1,12 euros
Ouverture de dossier	59,10 euros
Carte d'identité	5,70 euros
Transferts de diplômes et de relevés de notes	26,30 euros
Délivrance de diplômes universitaires	133,40 euros
TOTAL	225,62 euros

Toutes les autres dépenses personnelles que les étudiants puissent encourir pendant leur séjour à l'université d'accueil, tels qu'un visa, des voyages, leur logement et l'entretien seront couvertes par l'étudiant. L'université d'accueil pourra demander aux organisations, au biais d'un accord signé, la réduction des frais en ce qui concerne l'accès aux résidences et aux cantines de l'université pour les étudiants participant au programme de mobilité.

ANNEXE 4

ANNEXE TECHNIQUE

Intitulé du programme

DOBLE TÍTULO LICENCE MENTION SCIENCES DE LA VIE, PARCOURS BIOLOGIE CELLULAIRE, GÉNÉTIQUE, MICROBIOLOGIE, PHYSIOLOGIE ANIMALE (BCGMP) DE LA UNIVERSITÉ DE RENNES 1 Y EL GRADO EN BIOTECNOLOGÍA DE LA UNIVERSIDAD PABLO DE OLAVIDE, SEVILLA.

Institutions impliquées

L'Université de Rennes 1 et l'Université Pablo de Olavide (Séville, Espagne)

Coordinateurs du programme

À l'Université Pablo de Olavide: Prof.^a Menta Ballesteros

À l'Université de Rennes 1: Prof. Nouredine Boujrad

Date de commencement

Année académique 2019/2020

Durée officielle du programme

4 années

Nombre d'étudiants qui peuvent participer au programme

5 étudiants de chaque université

Néanmoins, le nombre de participants peut être modifié par le biais d'un accord entre les deux parties dans les prochaines années.

Calendrier universitaire

Le calendrier universitaire se modifie annuellement et se publie sur le site officiel de la Faculté de Sciences Expérimentales de l'UPO (<https://www.upo.es/facultad-ciencias-experimentales/es/>) et sur le site de l'Université de Rennes 1 (<https://www.univ-rennes1.fr/>).

Généralement, l'année académique à l'UPO commence à la mi-septembre. La période des cours programmés du premier semestre prend fin en décembre, tandis que celle des cours du deuxième semestre commence généralement la dernière semaine de janvier, et prend fin

généralement à la mi-mai. Nombre de sessions d'examens par matière : deux ordinaires plus une extraordinaire.

À l'UR1, le premier semestre commence le premier lundi de septembre et prend fin avant les vacances de Noël. En revanche, le deuxième semestre commence après la première session d'examens et termine la dernière semaine d'avril. Finalement, en ce qui concerne les sessions, il n'y en a que deux par matière.

Description du programme

La système universitaire français se compose d'un premier cycle de 180 crédits d'une durée de trois ans (Licence) et un deuxième cycle de deux ans, qui vaut généralement 120 crédits (Master)

Pour l'élaboration de cette proposition, nous avons travaillé avec la Licence Mention Sciences de la Vie, Parcours Biologie Cellulaire, Génétique, Microbiologie, Physiologie Animale (BCGMP) du système français (UR1) et le *Grado en Biotecnología* (GBTG) du système espagnol.

Après avoir comparé le programme d'études de la Licence Mention Sciences de la Vie, Parcours Biologie Cellulaire, Génétique, Microbiologie, Physiologie Animale (BCGMP) de l'Université de Rennes 1 avec le Programme d'études de le *Grado en Biotecnología* (GBTG) de l'Université Pablo de Olavide (Séville), un programme d'études commun qui se trouve de manière plus détaillée dans les Annexes 1 et 2.

Généralement le programme d'études planifié, au moyen de l'intégration des compétences et des contenus des programmes d'études des universités concernées, garantie que les étudiants remplissent les exigences nécessaires pour l'octroi des deux diplômes (BCGMP et BGTG).

Objectifs

1. Le programme offre aux étudiants du *Grado en Biotecnología* de l'UPO ayant validé leurs deux premières années l'opportunité d'étudier leur troisième année de BCGMP à l'Université de Rennes 1 (France) et, de cette manière, ils pourront obtenir la Licence Mention Sciences de la Vie, Parcours Biologie Cellulaire, Génétique, Microbiologie, Physiologie Animale (BCGMP). À leur retour en Espagne, ces étudiants continueront leurs études en *Biotecnología* pour passer leur quatrième/cinquième année et obtenir le *Grado en Biotecnología* de l'UPO.
2. Le programme offre aux étudiants de BCGMP ayant fini la deuxième année l'opportunité d'étudier la troisième année du *Grado en Biotecnología* à l'UPO (Séville) pour aspirer à

l'octroi du diplôme précité. À leur retour en France, les étudiants poursuivront leurs études à l'Université de Rennes pour achever leurs masters. Une fois qu'ils auront terminé leurs études de premier et deuxième cycle (licence et master), les étudiants de Rennes obtiendront le *Grado en Biotecnología* de l'UPO et la Licence Mention Sciences de la Vie, Parcours Biologie Cellulaire, Génétique, Microbiologie, Physiologie Animale (BCGMP) de l'Université de Rennes 1.

Exigences en matière d'accès

L'appel d'accès aura lieu en deuxième année, en même temps que les appels du programme ERASMUS, et les résultats provisoires de ceux qui ont été admis au cours du deuxième semestre seront publiés, de même que la sélection finale un fois vérifié que l'étudiant a bien passé ses deux premières années.

Les entretiens se dérouleront dans l'université d'accueil, y compris l'usage de conférences en ligne si nécessaire.

- Étudiants de l'UPO

1. Que l'étudiant ait validé ses deux premières années du *Grado en Biotecnología* avant d'initier la troisième année à l'Université de Rennes 1.
2. Que l'étudiant ait une moyenne d'au moins 6/10 conformément aux qualifications de l'UPO pour pouvoir accéder au programme.
3. Que l'étudiant ait un niveau B2 en anglais et en français selon les tableaux de certifications officielles acceptés par les universités publiques d'Andalousie pour l'accréditation des langues étrangères et aussi selon leur correspondance avec le Cadre européen commun de référence pour les langues

(https://www.upo.es/idiomas/export/sites/si/pdf/TABLAS_DE_CERTIFICADOS_ACEPTADOS_POR_UNIVERSIDADES_ANDALUZAS_12_junio_2018.pdf).

- Étudiants de BCGMP

1. Que l'étudiant ait validé les deux premières années de la Licence Mention Sciences de la Vie, Parcours Biologie Cellulaire, Génétique, Microbiologie, Physiologie Animale (BCGMP) avant de commencer sa troisième année à l'UPO.
2. Que l'étudiant ait une moyenne d'au moins 12/20 conformément aux qualifications de la UR1 pour pouvoir accéder au programme.

3. Que l'étudiant ait un niveau B2 en anglais et en espagnol selon les tableaux de certifications officielles acceptés par les universités publiques d'Andalousie pour l'accréditation des langues étrangères et aussi selon leur correspondance avec le Cadre européen commun de référence pour les langues

(https://www.upo.es/idiomas/export/sites/si/pdf/TABLAS_DE_CERTIFICADOS_ACEPTADOS_POR_UNIVERSIDADES_ANDALUZAS_12_junio_2018.pdf).

Exigences de permanence

Les coordinateurs des deux universités se chargeront de suivre et surveiller les étudiants du programme.

L'équivalence des qualifications sera conditionnée par les normes de l'université d'accueil.

- Étudiants de la UPO

Pour obtenir le diplôme en *Licence Mention Sciences de la Vie, Parcours Biologie Cellulaire, Génétique, Microbiologie, Physiologie Animale* (BCGMP), l'étudiant doit valider toutes les matières incluses à l'Annexe 2.2.

En conformité avec les normes de l'Université de Rennes 1, les étudiants sont évalués par le biais d'un examen final à la fin de chaque semestre. La note minimale nécessaire pour valider les cours est: 10/20. Les étudiants pourront compenser leur note entre matières (unités didactiques) et entre semestres. La note finale des matières compensées sera la moyenne entre les unités compensées.

- Étudiants de BCGMP

Pour octroyer le *Grado en Biotecnología* de l'Université Pablo de Olavide, l'étudiant devra valider toutes les matières incluses à l'Annexe 1.2.

- Pour tous les étudiants participant au programme

- 1) En cas d'échec dans certaines matières à l'université d'accueil, si l'étudiant souhaite rattraper ces matières, il aura la possibilité de se présenter à l'examen de l'université d'accueil au cours de l'année universitaire suivante, à condition qu'il/elle informe les coordinateurs préalablement et qu'il/elle effectue les paiements correspondants dans les deux universités (d'accueil et d'origine). Les examens auront lieu dans l'université d'origine et seront basés sur les matières enseignées dans l'université d'accueil.

- 2) L'étudiant sera évalué selon le système de notation de l'université d'accueil.

- 3) Si un étudiant n'atteint pas les objectifs du programme (obtention du diplôme à l'université d'accueil) il pourra renoncer en présentant une demande aux responsables du programme (Prof. Menta Ballesteros et Prof. Nouredine Boujrad). Néanmoins, les matières validées seront reconnues selon leur correspondance établie dans les annexes.

Système de qualification et ses équivalences

	F	E	D	C	B	A
UPO	0,0 - 4,9	5,0 - 5,9	6,0 - 6,9	7,0 - 7,9	8,0 - 8,9	9,0 - 10
UR1	0,0 - 9,9	10,0 - 10,9	11,0 - 11,9	12,0 - 13,9	14,0 - 15,9	16,0 - 20

Les étudiants de l'UR1 pourront obtenir une *Matrícula de honor* au cours de leur année académique à l'UPO, selon les normes en vigueur.

Les étudiants de l'UPO ayant obtenu pendant leur année académique à l'UR1 une qualification équivalente à 9 ou plus à l'UPO, ils pourront obtenir une *Matrícula de honor*, à condition qu'ils remplissent les exigences comprises dans les normes d'évaluation pour les étudiants du premier cycle (Grado) de l'Université Pablo de Olavide.

Projet de Fin d'Études (TFG) pour l'octroi du *Grado en Biotecnología*

Les étudiants de l'UNIVERSITÉ DE RENNES 1 (BCGMP), à leur retour, ils devront s'inscrire et suivre le cours de Stage au cours du master, et celui-ci sera validé par la matière Trabajo de Fin de Grado (15 ECTS) du *Grado en Biotecnología* de l'UPO (Code : 202037). Ainsi, ils devront élaborer un mémoire qu'ils devront défendre en ligne à l'UNIVERSITÉ DE RENNES 1 et à l'Université Pablo de Olavide (Séville). Le Tribunal sera composé par des professeurs de l'UR1 et de l'UPO.